



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 51/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - VIE ASSOCIATIVE - Attribution de subventions 2021 de fonctionnement et exceptionnelles aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 20 mai 2021, La Commission Vie Associative a examiné ces demandes de subventions et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées	Ne participe pas	Vote
Aussonne Environnement	440 €		Voix Pour : 28
Boule Joyeuse Ausonnaise	1 875 €		Voix Pour : 28
Cercle Canin Ausonnais	1 375 €		Voix Pour : 28
ACCA Société de Chasse	625 €		Voix Pour : 28
Club Gaieté 3e Age	3 190 €		Voix Pour : 28
Cyclo Club Ausonnais	1 125 €	1	Voix Pour : 27
Ecole de Musique et Danse	9 625 €	3	Voix Pour : 25
Etoile Ausonnaise	17 500 €		Voix Pour : 28
Foyer Rural	6 625 €	1	Voix Pour : 27
Foyer Socio-Educatif collège Germaine Tillion	500 €		Voix Pour : 28
L'Orteil en Pointe	565 €		Voix Pour : 28
Association des Parents d'Elèves (APE)	1 000 €		Voix Pour : 28
Tennis Club Ausonnais	2 500 €		Voix Pour : 28
Union Harmonique	4 375 €	1	Voix Pour : 27
Union Sportive Ausonnaise	3 500 €	1	Voix Pour : 27
Les Fous du Volants	1 500 €		Voix Pour : 28
Judo	1 750 €		Voix Pour : 28
FCPE	250 €		Voix Pour : 28
SAF XV	3 875 €	1	Voix Pour : 27
Comité des Fêtes	18 000 €	2	Voix Pour : 26
Crèche Gros Câlin	10 263.58 €	3	Voix Pour : 25

Par ailleurs, la Commission Vie Associative a examiné les demandes de subventions exceptionnelles déposées et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions exceptionnelles	ne participe pas	Vote
Foyer Rural	1 500 €	1	Voix Pour : 27
Société Nationale des Meilleurs ouvriers de France	50 €		Voix Pour : 28
Amicale des Pompiers	500 €		Voix Pour : 28
Ensemble pour Mathieu	500 €		Voix Pour : 28
Thiêu Lâm	500 €		Voix Pour : 28

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE suivant les tableaux ci-dessus :

- D'approuver les attributions de subventions de fonctionnement et exceptionnelles telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ